



OCAB asbl
Rue Ravenstein 4
B 1000 BRUXELLES
www.ocab-ocbs.com



LETTRE CIRCULAIRE

N. Réf. : **2020020601**

Objet : **Validité du Label BENOR**

Bruxelles, le 6 février 2020

Mesdames, Messieurs,

A la demande de plusieurs de nos Membres, nous voulons encore rappeler ce point du règlement régissant la marque BENOR.

La marque BENOR couvre la **production**, le **façonnage** et la **distribution** des aciers pour béton. Les façonniers BENOR sont aussi distributeurs et sont donc soumis aux règles régissant la distribution.

Chacune de ces opérations est soigneusement contrôlée sur les plans de la qualité et de la traçabilité.

En conséquence, la **mise sur le marché de produits BENOR se fait exclusivement par des Usagers de la marque certifiés BENOR**. Toute intervention d'opérateurs non BENOR lors de la mise sur le marché signifie sans autre condition la perte de la marque BENOR pour le produit livré. Cette **perte de la marque** est **effective** qu'il s'agisse non seulement d'interventions directes (avec stockage intermédiaire effectif de produits et/ou transformation éventuelle de ceux-ci) mais aussi lors d'interventions indirectes, du type de celles exercées par des courtiers, soit **sans stockage intermédiaire des produits**.

Pour les Usagers de la marque certifiés BENOR, les seules possibilités de mise sur le marché de produits valorisant la marque BENOR jusqu'au client final sont donc :

- La vente à et la livraison auprès des **distributeurs BENOR**¹,
- La livraison au **client final**² par le biais de ventes à des **distributeurs BENOR**,
- La vente directe au client final.

Nous rappelons encore que la preuve de la traçabilité est apportée par l'existence de bordereaux porteurs du logo BENOR dûment établis par un Usager de la marque BENOR à l'attention exclusive de son client.

¹ **La vente à des distributeurs non BENOR n'est pas interdite mais ne peut se faire avec l'utilisation du label BENOR.**

² Sont uniquement considérés comme client final, le maître d'ouvrage public ou privé (y compris client particulier), un entrepreneur de construction (entrepreneur « général ») ou une entreprise de préfabrication d'éléments en béton.



Téléphone : +32 (0) 2 509 14 09

Télécopie : +32 (0) 2 509 14 00

E-mail : ocab@ocab-ocbs.com

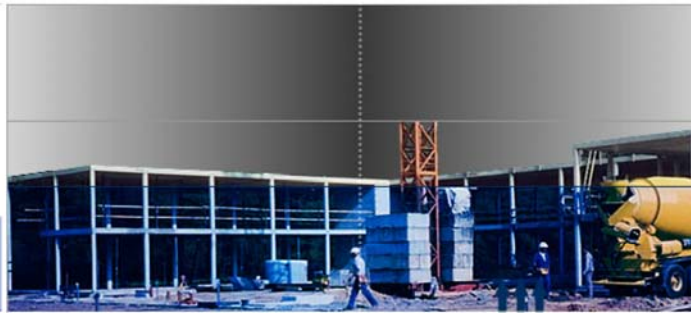
TVA (BE) 0417.507.596 (RPM)

La liste des Usagers de la marque certifiés BENOR est diffusée sur le site Internet de l'OCAB : www.ocab-ocbs.com

Direct link to Certified Products and Companies:

<BENOR FR> <BENOR NL>

OCAB-OCBS



Direct link to Certified Products and Companies:

<BENOR FR> <BENOR NL> <CE FR> <CE NL> <1090 FR> <1090 NL>

BENOR since 1977, founding Member and Official Sectoral Organization (OSO) of BENOR vzw asbl, founding Member of BUCP.

Notified Body pursuant to the Construction Products Regulation

OCAB-OCBS & (CE)1148 are Registered Trademarks (BENELUX / Europe)

Nous vous remercions d'appliquer strictement ces consignes du règlement et de contribuer à les faire respecter.

Des pratiques abusives exercées par des opérateurs non BENOR seront dénoncées et poursuivies.

Pour la bonne forme, nous vous remercions de nous accuser réception de cette lettre en nous retournant le double de celle-ci signé pour réception par un Membre de votre Direction.

Par avance nous vous remercions de l'intérêt et du suivi que vous réserverez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



Jacques DEFOURNY,
Président du Conseil d'Administration.

Mention pour le retour de la lettre :

Pour réception,

Nom, Signature, Date